aura ainsi, autour de la table, quarante siècles d'existences humaines.

Ce banquet sera présidé par M. Louis Coulon, un des doyens des ouvriers métallurgistes de France, âgé de 89 ans, et célèbre depuis bien des années par sa magnifique barbe, qui atteint 3m,35 de longueur.

Graves accusations contre la C. G. T.

En réponse aux accusations de malfaçons portées contre ses membres, la *Bourse libre du Travail* a fait afficher dans Paris, un placard, dont nous extrayons ceci :

Vous accusez, vous qui êtes les coupables, les seuls coupables ! Eh bien ! à notre tour, nous vous accusons, syndicalistes cégétistes, d'avoir, à différentes reprises, sur les travaux du Métro, commis des sabotages criminels dont les conséquences pouvaient et peuvent encore être terribles.

Pouvez-vous les nier, les malfaçons dont vous vous êtes rendus coupables, alors qu'après chacune de vos grèves sans résultat, vous fîtes entendre les pires menaces ? Pouvez-vous les cacher vos sabotages, alors qu'après chaque fiasco qui termine les derniers mouvements sur les chantiers du Métro, les gens qui vous mènent conseillaient dans vos réunions de *faire payer cher vos défaites* ?

Votre journal n'a-t-il pas imprimé en toutes lettres qu'il ne fallait pas oublier les échecs infligés ?

Et l'accusateur Hubert, berger actuel du troupeau cégétiste, n'a-t-il pas dit textuellement, en terminant son discours de la salle Wagram :

« L'action directe envers et contre tous, gouvernants, dirigeants, policiers, magistrats, patronat, fera appliquer et respecter la loi sur les mines dont nos camarades du sous-sol parisien se réclament à juste titre. »

Ces paroles, si grosses de menaces pour non seulement les gouvernants et le patronat, mais pour le public tout entier, n'ont-elles pas été reproduites sous la signature de ce même Hubert, dans la *Bataille syndicaliste* du 26 mars 1913 ?

Pouvez-vous les nier ces menaces, alors que les faits qui les suivirent, viennent eux-mêmes les confirmer ?

Nous n'en citerons que deux : le sabotage criminel du chantier de la Croix-Rouge, l'an dernier, qui faillit amener une si terrible catastrophe, et la bombe du chantier du boulevard Haussmann, si criminellement déposée pour occasionner un cataclysme pire encore que celui de la semaine dernière.

Autour de l'élection de M. Caillaux

L'affaire de corruption électorale de La Ferté-Bernard

Hier est venu, devant le tribunal correctionnel de Mamers, le procès intenté par les électeurs de M. d'Aillières, MM. Paulanger et Saugeron, à M. Denos, maire de La Ferté-Bernard, à ses adjoints et à la majorité du Conseil municipal, signataires de la circulaire dont nous avons déjà parlé, circulaire publiée le 23 avril, avant le scrutin législatif, et rappelant les nombreuses subventions que M. Caillaux avait fait obtenir à la ville de La Ferté-Bernard sur les fonds du pari mutuel.

Les demandeurs avaient englobé M. Caillaux dans les poursuites.

Me Barth, du barreau de Paris, a soutenu leurs conclusions.

Le tribunal a rendu un premier jugement déclarant nulle la citation contre M. Caillaux, l'autorisation de poursuivre le député de Mamers n'étant pas apportée par les demandeurs, qui sont condamnés aux frais de l'incident.

L'affaire a été retenue, en ce qui concerne le maire, les adjoints et les conseillers de La Ferté-Bernard. Après plaidoirie de Me Barth, le procureur de la République a examiné la circulaire incriminée et a déclaré qu'elle ne tombe pas sous le coup de la loi du 31 mars 1914.

Me Ceccaldi a présenté la défense de la municipalité de La Ferté-Bernard, à laquelle, dit-il, on ne peut que reprocher d'avoir su obtenir des subventions pour rendre sa ville plus belle et la doter d'institutions humanitaires. Il a demandé la condamnation des poursuivants à 10 000 francs de dommages-intérêts et à dix insertions du jugement.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré et le jugement sera rendu à quinzaine.

M. Caillaux contre M. d'Aillières

Le tribunal, dans une audience de nuit, a examiné le procès intenté par M. Caillaux à M. d'Aillières, qu'il accuse d'avoir fait une campagne d'argent. M. Caillaux, absent de la salle d'audience au premier procès, était présent au second.

Il a eu l'audace de déclarer :

— On a fait contre moi et surtout contre toutes les réformes de justice un effort alimenté par des capitaux venant de l'extérieur. C'est un scandale qui doit cesser et c'est ce qui m'a décidé à agir.

Le jugement dans cette seconde affaire sera également rendu à quinzaine.

Chambre des députés

Séance du jeudi 25 juin

Séance à 2 h. 1/2. M. Deschanel préside.

La Commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations est admise à déposer son rapport annuel.

Son président, M. Lourties, sénateur, procède à cette formalité, puis les dix membres de la Commission repartent, au milieu des applaudissements un peu ironiques de la Chambre.

M. Paul Pugliesi-Conti dépose une motion invitant le gouvernement, dans le but de protéger le travail national, à présenter un projet de loi frappant d'une taxe spéciale ceux qui emploient la main-d'œuvre étrangère.

Il sera statué sur cette motion en fin de séance.

L'élection de M. Bluysen, dans l'Inde française, est validée sans débat.

On vote de même, à l'unanimité de 511 voix, un crédit supplémentaire de 42 750 francs applicable au budget de la Chambre pour juin à décembre 1914.

Ce crédit vise à assurer pour cette période le payement de l'indemnité parlementaire des cinq députés, dont la Chambre s'est accrue aux dernières élections.

La Chambre adopte sans discussion les conclusions de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée contre M. Lagrosillière, député de la Martinique.

A mains levées, la demande est repoussée.

La taxe sur l'emploi des étrangers

M. Paul Pugliesi-Conti réclame l'urgence pour sa motion du début de la séance, demandant le dépôt d'un projet de loi frappant d'une taxe les employeurs de main-d'œuvre étrangère.

Les événements extérieurs, dit-il, nous ont contraints à de grands sacrifices pour assurer notre défense nationale.

L'extrême-gauche proteste.

M. P. Pugliesi-Conti riposte. — Chacun sait que vous faites tous vos efforts pour désarmer la France devant ses ennemis.

Nous allons voir si vous entendez faire de même pour vos travailleurs en face de leurs concurrents étrangers. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

Tous nos départements de la frontière, et d'autres, sont envahis par les ouvriers venus des autres pays, belges, italiens, espagnols, allemands, etc.

Nombre de Conseils généraux : Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Manche, Aude, etc., ont demandé aux pouvoirs publics d'intervenir pour protéger nos nationaux.

On chiffre par plus de 3 milliards les salaires payés depuis 1876 à quelques catégories seulement des étrangers travaillant en France.

Ceux-ci jouissent d'un traitement de faveur par rapport aux travailleurs français soumis à tous les impôts, y compris l'impôt du sang. (Très bien !)

Le commerce et l'industrie sont protégés contre la concurrence étrangère, mais elle peut impunément écraser le travail national.

Si les conventions internationales ne permettent pas d'imposer les ouvriers et employés étrangers eux-mêmes, rien n'empêche de taxer les employeurs qui font appel à la main-d'œuvre étrangère.

L'Allemagne nous oblige à de si lourds sacrifices pour assurer notre défense nationale.

Or, elle-même songe à demander à une taxe sur l'emploi des ouvriers étrangers une partie de son impôt de guerre.

Il n'est que juste de protéger le travailleur français contre la concurrence qui lui rend plus rude encore la lutte pour la vie des siens. (Très bien !)

M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, combat la motion au nom du gouvernement.

M. Delahaye. — Naturellement ! notre or s'en va à l'étranger, et on ne veut pas protéger le travail national en France !

M. Abel Ferry. — La motion s'inspire de la nécessité de protéger le travail national.

Mais il s'agit de savoir si certains moyens ne pourraient pas se retourner contre nos producteurs.

L'adoption d'une motion comme celle qui est soumise à la Chambre conduirait à la dénonciation de certaines conventions avec la Suisse, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, etc.

Tout le monde veut protéger la production française.

Déjà la Chambre avait voté une proposition de M. Ceccaldi, mettant un impôt sur les ouvriers étrangers.

Le Sénat a disjoint cette disposition, qui a motivé, notamment en Belgique, le dépôt de diverses propositions atteignant plusieurs de nos industries.

Il s'agit, en réalité, d'une question avant tout économique.

Le gouvernement demande à la Chambre de le laisser étudier librement les moyens propres à protéger le travail national.

Il est vrai qu'en Allemagne les travailleurs français payent certains impôts, mais ces charges sont dues à l'existence de l'impôt sur le revenu.

Lorsque cet impôt existera aussi chez nous, les ouvriers étrangers paieront une taxe sur leurs salaires. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Colliard demande l'ajournement avec renvoi de la motion à la Commission du travail quand elle sera constituée.

M. Delahaye. — Nous en avons pour vingt-cinq ans ! (Rires.)

M. Pugliesi-Conti insiste pour que la Chambre donne au moins, par son vote, une indication au gouvernement.

M. Couyba, ministre du Travail, appuie la proposition d'ajournement.

M. Poirier de Narçay le combat. M. Aubriot au nom des socialistes la soutient en flétrissant ce qu'il appelle « un protectionnisme étroit. »

M. Ch. Bernard. — Dans la législature de 1898 à 1902, j'avais déposé une motion analogue à celle de M. Pugliesi-Conti ; nos collègues socialistes en votèrent en masse l'urgence. (Rires.)

Aucun changement n'est survenu qui amoindrisse la nécessité de la mesure proposée.

Le vote dira où sont les amis des travailleurs. (Appl.)

M. Tournade. — On a oublié que la motion vise l'imposition d'une taxe non pas sur les ouvriers, mais sur les employeurs.

Et ce sont ceux qui crient le plus fort contre les capitalistes et qui, en même temps, refusent de les atteindre ! (Appl. et rires.)

Et pourtant, même à la Bourse du travail, la concurrence étrangère inquiète tout le monde.

Il est au moins singulier que le gouvernement se refuse même à étudier les moyens de parer à l'écrasement des travailleurs français.

M. Brunet appuie la demande d'ajournement en déclarant que, fatalement, les dispositions qui atteindraient les employeurs retomberaient sur les ouvriers.

Il ne faut pas se laisser prendre à des formules démagogiques. (Protestations à droite et sur divers bancs.)

M. Ch. Bernard. — Que faites-vous, avec vos amis, quand vous proposez l'institution des milices ? (Appl. et rires.)

M. Leref d'Aubigny tient à relever l'affirmation du sous-secrétaire d'Etat que, quand l'impôt sur le revenu sera voté, les salaires des ouvriers y seront astreints. (Appl. sur divers bancs, bruits à l'extrême-gauche.)

Avec ses amis, il refuse de frapper le travail.

Mais pourquoi ne ferait-on pas payer, comme aux Etats-Unis et au Canada, un droit d'entrée aux ouvriers étrangers !

Sans doute, on leur doit de la sollicitude, mais une sollicitude moindre qu'aux ouvriers français. (Vifs appl.)

M. Abel Ferry proteste que ses paroles ont été mal interprétées.

Il a simplement voulu dire qu'une fois l'impôt sur le revenu établi en France, on serait armé pour exiger des ouvriers étrangers les mêmes charges.

M. Viviani, président du Conseil, produit les explications de MM. Couyba et Abel Ferry.

Une Commission interministérielle s'occupe de toutes les questions qui se rapportent à ce sujet.

D'autre part, la Commission du travail de la Chambre n'est pas constituée.

L'ajournement proposé n'est pas, évidemment, indéfini ; il cessera dès que cette Commission sera constituée, c'est-à-dire sous quelques jours.

Par 452 voix contre 104, l'ajournement est voté.

Les « secteurs » à la Chambre

M. Deschanel annonce qu'il a reçu des présidents des divers groupes de la Chambre le plan des « secteurs » affectés à ces groupes dans la salle des séances. (Mouvements divers.)

Ce plan sera affiché pendant trois jours.

La séance est levée à 5 h. 30. Séance demain.

Echos parlementaires

LA REPARTITION DES PLACES

M. Briand s'étant rendu à la présidence de la Chambre pour protester contre la place qui devait lui être attribuée en vertu du nouveau règlement, à l'extrême droite de la Chambre, M. Groussier, rapporteur de la Commission du règlement, a fait connaître à M. Deschanel qu'il proposerait à la réunion des bureaux des groupes de laisser aux députés qui, comme M. Briand, ne sont inscrits à aucun groupe, la disposition des sièges qu'ils occupent. Ces députés ne sont plus que sept : MM. Briand, Delaroche-Vernet, Eynac, Guist'hau, de Monzie, Outrey et Berthon.

En ce qui concerne le groupe des non-inscrits de gauche, il sera placé désormais sur les bancs les plus élevés derrière la gauche radicale. Ce groupe, qui a changé de titre pour obtenir cette nouvelle place, s'intitule maintenant « groupe d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste ». Quant au groupe des non-inscrits (groupe Berry), il sera placé entre la Fédération républicaine et l'Action libérale.

LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

On a appris avec étonnement que bien que les dernières élections aient envoyé au Palais-Bourbon une grosse majorité proportionnaliste, la Commission du suffrage universel, sur 44 membres, en comprenait 25 adversaires notoires de la *R. P.* contre seulement *19* partisans de la réforme.

On annonce que devant ces résultats, les proportionnalistes seraient décidés à déposer à la présidence de la Chambre la protestation réglementaire revêtue de cinquante signatures qui obligera à la nomination par la Chambre elle-même de la Commission au scrutin de liste.

LA REFORME ELECTORALE

M. Charles Benoist, député de Paris, déposera demain, à la fin de la séance, sur le bureau de la Chambre, au nom du groupe de la réforme électorale, une nouvelle proposition de loi, signée des quarante-cinq membres du bureau de groupe, tendant au vote de la représentation proportionnelle intégrale, système d'Hondt.

Après la lecture de l'exposé des motifs de cette proposition de loi, M. Charles Benoist ajoutera :

« Nous demandons le bénéfice de l'urgence et le renvoi à une Commission spéciale composée de trente-trois membres et nommée conformément aux dispositions de la résolution prise par la Chambre dans sa séance du 4 juillet 1910. »

Ces dispositions tendaient à faire nommer les Commissions par le système de la proportionnelle.

Dans l'esprit des proportionnalistes, cette nouvelle proposition est faite pour répondre aux adversaires de la loi qui avaient nommé une Commission adversaire de la réforme électorale.

A ce sujet, M. Charles Benoist nous dit : « La majorité a voulu jouer au plus fin. Nous leur montrerons que nous, nous sommes « surfins ».

Nous ne demandons pas que la Commission du suffrage universel soit supprimée, au contraire, mais elle n'aura plus qu'à s'occuper du vote des femmes, des vieillards et des infirmes. Elle ne devra pas toucher à notre proposition de réforme proportionnelle.

Seule la nouvelle Commission que nous allons faire nommer aura à en connaître.

DEMANDES EN AUTORISATION DE POURSUITES

Une demande en autorisation de poursuites vient d'être adressée à la Chambre contre M. Bénazet, député de l'Indre, par M. Boisseria, son concurrent aux dernières élections. M. Boisseria, que M. Bénazet a fait condamner pour diffamation électorale, poursuit celui-ci également en diffamation et demande la suspension de l'immunité parlementaire, sous risque de voir invoquer la prescription.

LE GROUPE VITICOLE

Le groupe viticole de la Chambre s'est reconstitué. M. Emmanuel Brousse, qui le présidait dans la dernière législature, a été élu président d'honneur.

Le groupe a chargé son bureau de faire une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères pour lui faire entendre les doléances de la viticulture française au sujet des impôts dont est menacée l'importation des vins français à leur entrée en Allemagne.

L'ELECTION DE TROYES

Le premier bureau chargé de la vérification des opérations électorales de la deuxième circonscription de Troyes a approuvé par quinze voix contre six, le rapport de M. Bracke tendant à l'invalidation de M. Lacotte, proclamé élu dans cette circonscription.

LA QUESTION SUR LES POSTIERS RESERVEE

En présence de la cessation immédiate et totale des événements qui ont motivé la question de M. Joseph Thierry, ce dernier a estimé, d'un commun accord avec M. Thomson, qu'il était opportun d'en renvoyer la discussion à plus tard.

LA COMMISSION DES BOISSONS

La Commission des boissons a ainsi désigné son bureau :

Président : M. Simyan.

Vice-présidents : MM. Arthur Legrand, Barthe, Treignier, Bonnevay, Jouanneaux.

Secrétaires : MM. Parvy, Masse, Perreau-Pradier, Jovelet et Jobert.

LE VOTE DES FEMMES

Un certain nombre de députés ont décidé de reconstituer le groupe des droits de la femme et de reprendre le rapport de M. Ferdinand Buisson tendant à accorder le droit de vote aux femmes dans les élections municipales et dans les scrutins aux Conseils généraux et d'arrondissement.

Le groupe a désigné comme président M. Justin Godart ; vice-présidents, MM. Mauger, Marin, Andrieux, Galpin et Siegfried.

Sénat

Séance du jeudi 25 juin

M. Dubost préside.

Le Sénat adopte sans débat le projet modifiant l'article 162 du Code civil concernant le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations dépose son rapport sur les opérations de l'année 1913.

On aborde la discussion du

Budget de la Marine

M. Gaudin de Villaine traite la question des éclaireurs d'escadre.

— Il est nécessaire d'assurer l'éclairage stratégique et tactique des escadres et pour cela de construire des croiseurs de bataille, aptes à la fois au combat et à la recherche de l'ennemi.

L'Allemagne, l'Angleterre, le Japon, la Russie possèdent des bâtiments de ce type depuis l'ouverture de l'ère des dreadnoughts.

Notre service d'éclaireurs est tout à fait insuffisant. Nous ne possédons que dix-sept croiseurs-cuirassés pour assurer l'éclairage de nos escadres. Un grand nombre de ceux que nous possédons sont anciens, incapables de prendre part à un combat où figureraient des cuirassés.

On a prévu la construction d'éclaireurs d'escadre, c'est-à-dire de bâtiments légers et rapides. Cela ne suffit pas. Notre programme naval devrait comprendre la mise en chantiers de croiseurs de bataille ou cuirassés rapides.

Le tonnage des éclaireurs d'escadre devrait être porté à 8 ou 9 000 tonnes.

Le rôle des conducteurs d'escadrilles de 4 500 tonnes se borne à convoyer les sous-marins à la bataille ; en aucun cas, ces bâtiments ne peuvent servir d'éclaireurs.

Le croiseur anglais *Tiger*, de 30 000 tonnes paraît être à l'heure actuelle le meilleur type du croiseur de bataille. (Appl.)

M. Chautemps, rapporteur, rappelle que notre politique navale est de conserver la maîtrise de la Méditerranée. Il faut, en outre, maintenir les relations avec les colonies.

En Méditerranée, nous avons actuellement équivalence de matériel avec l'Italie et l'Autriche, mais, en 1920, il nous manquera quatre superdreadnoughts pour maintenir cette équivalence.

Il faut porter notre flotte de guerre de 28 à 33 cuirassés, soit 4 escadres de 8 unités et un cuirassé amiral hors rang ; les 4 cuirassés supplémentaires seraient des croiseurs de bataille.

Cet accroissement n'est pas excessif ; il est bien loin d'atteindre les sacrifices énormes que font nos rivaux en faveur de leur marine.

M. Genestal donne sa démission de maire du Havre

Hier soir, M. Genestal, maire du Havre, au début de la séance du Conseil municipal, a annoncé à ses collègues qu'il avait envoyé sa démission au préfet de la Seine-Inférieure.

M. Genestal se retire pour raisons de santé, mais il reste membre du Conseil municipal.

Ce que disent les journaux

A l'Hôtel des Postes

De M. Pichon, dans le *Petit Journal* :

Le bonheur des autres nous agace toujours un peu. Comme les agents des P. T. T. avaient obtenu, mardi, du Sénat, tout ce qu'ils demandaient, les sous-agents n'ont plus été les maîtres de leurs nerfs. Donc, une heure après le vote du Sénat, une grève éclatait à l'Hôtel des Postes — non, pas une grève : une petite émeute. « C'est curieux ! » observait M. Thomson, qui, suivant son habitude, faisait les efforts les plus méritoires de conciliation. Je reconnais que, du toit d'un fourgon postal, le spectacle pouvait être curieux. Mais pour le commerçant qui ne reçoit pas son courrier, pour le contribuable qui paye, c'est plus triste encore que curieux. Pour le moraliste, c'est humain, très humain. Pour l'homme politique, c'est instructif, très instructif.

Car les sous-agents des postes ont donné une leçon aux élus dont l'habitude est de promettre le possible et l'impossible. Mauvaise habitude ! Je regretterais moins mon courrier si cette leçon avait été bien comprise.

Je me permets, en effet, de souligner la manière. Il a paru une photographie qui représente M. le ministre haranguant les émeutiers. Il garde son chapeau à la main, M. Thomson est un ministre qui a de l'usage. Quand il parle, même à des sous-agents, il se découvre. A quoi je n'ai rien à dire. Mais autour de lui, Messieurs les sous-agents sont restés couverts, le képi en bataille. Cela aussi est curieux ! et, j'ose le dire, lamentable !

Nous autres, Français, nous n'allons pas juger là-dessus la discipline des postiers, ni le syndicalisme, ni la démocratie, ni la République, ni la France. Quand le ministre dit : « De grâce, laissez-moi parler ! » et que ses subordonnés répondent : « Ta bouche ! » ou « Merci pour la langouste ! », nous mettons le tout au compte d'un après-midi orageux. Mais nous ne sommes pas seuls, et voilà une photographie, voilà des propos qui feront le tour du monde — grâce à Messieurs les sous-agents des Postes.

Sans doute, n'y ont-ils pas réfléchi. En face du bonheur des agents, ils ont perdu la tête. Nous n'avons perdu que nos lettres, — je ne parle pas de nos illusions !

Anarchie partout ! constate avec tristesse le *Temps* ;

L'anarchie administrative se complète de l'anarchie parlementaire et gouvernementale. S'il y avait des gouvernements préoccupés d'autre chose que de politique pure, s'il y avait des méthodes de travail parlementaire au lieu des complaisances et des combinaisons de couloir, d'aussi graves événements n'auraient pas pour origine le malentendu ridicule de 50 000 fr.

Mais l'anarchie n'est pas seulement en haut ; elle est aussi, et profondément, hélas ! dans l'esprit public. L'opinion a soif d'ordre et le pays a besoin d'un gouvernement. Or, l'opinion est indulgente aux grands facteurs de désordre et le pays envoie à la Chambre 100 socialistes révolutionnaires pour servir d'aiguillons aux radicaux unifiés. Les commerçants crient parce qu'ils n'ont pas leur courrier à l'heure. Mais, depuis quinze ans, les comités de ces commerçants saignent leurs adhérents aux quatre veines afin d'envoyer au Palais-Bourbon une majorité de gens qui, fatalement, devaient laisser tomber en désuétude toutes les idées d'ordre public. Comment expliquer ces contradictions fondamentales sinon par l'anarchie intellectuelle et morale qui ravage les esprits ?

Les sous-agents des postes sont inexcusables, certes ! Mais tous ceux qui, depuis quinze ans, leur donnent l'exemple de l'anarchie et collaborent de près ou de loin à la destruction nationale, ne sont pas moins coupables.

De M. Louis Latapie, dans la *République Française* :

Nous en verrons bien d'autres !

Comme le châtaignier produit la châtaigne et le rosier des roses, le radicalisme doit produire infailliblement l'indiscipline, la ruine et la révolution. C'est une question de temps. Voilà tout. Et l'on peut constater, à de nombreux indices que « l'heure décisive » n'est pas bien éloignée.

Découverte d'une agence de désertion

A NANCY

Nancy, 25 juin. (*Par téléphone de notre correspondant particulier*) :

La police spéciale de Nancy a découvert une association d'étrangers dont le but était, croit-on, de favoriser la désertion des soldats de la garnison.

Il est question aussi de détournements de munitions.

Le Parquet observe sur cette affaire un silence absolu. Six arrestations avaient été opérées hier soir ; trois ont été maintenues : celle d'un logeur, celle d'un horloger et celle d'un ouvrier ; l'un Suisse, les deux autres Allemands.

La police se refuse à communiquer les noms.

Echos religieux

Congrès eucharistiques

A Castres

Castres, 25 juin. — Le Congrès eucharistique diocésain s'ouvre aujourd'hui à Castres, sous la présidence de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, assisté des évêques de Perpignan, Rodez, Cahors et Mende.

Plus de 10 000 congressistes sont déjà arrivés par trains spéciaux.

Le Congrès durera quatre jours.

A Montélimar

Un Congrès eucharistique va avoir lieu à Montélimar (Drôme). On est déjà assuré de la présence de S. Em. le cardinal de Cabrières, de Mgr Bonnet, évêque de Viviers ; du R. P. Dom Marie, Abbé d'Aiguebelle. Mgr de Gibergues, évêque de Valence, y assistera en outre, assisté de ses vicaires généraux. Le Congrès durera quatre jours ; les 9, 10, 11 et 12 juillet.

❀

Dimanche prochain, en l'église Saint-Joseph du Havre, une messe solennelle d'actions de grâces sera célébrée à l'occasion des noces sacerdotales de diamant de M. l'abbé Boger, chanoine honoraire, curé et fondateur de la paroisse.

❀

Mgr Stillemans, évêque de Gand, doyen de l'épiscopat belge, a célébré, mercredi, l'anniversaire de ses vingt-cinq années d'épiscopat.

❀

Depuis trente-cinq ans, les processions sont supprimées à Saumur. Cette année, comme en 1913, les curés de la ville ont invité les catholiques à une manifestation en l'honneur de l'Eucharistie. Après le salut à l'église Saint-Pierre, la bénédiction du Saint Sacrement a été donnée, du parvis, à la foule massée sur la place. Un cortège de plusieurs milliers de personnes s'est rendu, en chantant des cantiques, à l'église Saint-Nicolas, où la bénédiction a été donnée encore, puis à l'église de la Visitation, où le reposoir avait été dressé dans la cour.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défunts*)

M. le chanoine Bristet, membre du Comité permanent des Congrès eucharistiques, à Autun. — M. l'abbé Auguste Briant, curé de Chaufour (Sarthe), 65 ans, à Ballon. — M. Gabriel Goussard, 50 ans, à Villiers-sous-Praslin (Aube), frère de M. l'abbé Goussard, curé de Fresnoy. — M. Auguste Pucelle, 89 ans, au Tuillet (Maine-et-Loire). — Mlle Marie-Marthe Dubois, 26 ans, à Cherbourg. — Mlle Marie Bouquillard, à Sellea (Haute-Saône), lectrice assidue. — Mme Vve Balanche, à Morteau (Doubs), une de nos plus anciennes lectrices. — Mme veuve Georges Richard, née Mathilde Toulet, Tertiaire de Saint-François, 42 ans, à Poitiers. — M. Jacques Reitgen, 81 ans, à Sevran.

RECOMMANDATIONS

Plusieurs grâces importantes.

UNE HEURE devant le Très Saint Sacrement

par le chanoine PÉTETIN

16 pages, in-32, format livre de messe, 0 fr. 05 ; port, 0 fr. 05. Remises par quantités, 7/6, 15/12, 70/50, 150/100, 800/500.

Ce petit tract suggère des pensées pieuses qui, divisées en quatre parties, ont été choisies pour passer utilement une heure devant le Saint Sacrement. Spécialement éditée pour les adorations perpétuelles, la première page est disposée de manière à permettre à MM. les curés de s'en servir comme d'une convocation où ils pourront fixer aux fidèles le jour et l'heure des exercices de l'adoration.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Informations du soir

Contrairement à un bruit répandu dans le Nord, aucune pièce n'a été soustraite du dossier de l'élection de la 9e circonscription de Lille.

Ce dossier est à la questure absolument complet.

LE CONCORDAT AVEC LA SERBIE

(Suite)

Par dépêche de notre correspondant romain le 25 juin :

L'article 17 du Concordat serbe reconnaît à l'Eglise catholique le droit d'acquérir, de posséder et d'administrer les biens destinés à ses fins propres ; les objets achetés par elle et ses fondations étant inviolables comme les biens privés des citoyens. L'article 20 prévoit que, en cas de difficulté d'interprétation des articles du Concordat ou sur les questions non envisagées en eux, le Saint-Siège et le gouvernement serbe procéderont d'un commun accord à une solution amiable en harmonie avec le droit canon.

LA CHAMBRE A VERSAILLES

Le bureau de la Chambre s'est réuni aujourd'hui pour s'occuper des différentes questions concernant la réorganisation des locaux administratifs de la Chambre. Le bureau a été amené à constater que l'espace faisait absolument défaut au Palais-Bourbon, tant pour les services que pour la salle des séances elle-même.

Comme la situation financière ne semble pas devoir permettre la construction d'une nouvelle salle, il est question de demander par une loi la faculté pour la Chambre seule d'aller siéger à Versailles, les autres pouvoirs restant à Paris en attendant qu'on ait pu construire une nouvelle salle.

L'ANARCHIE ALBANAISE

La première entrevue avec les insurgés n'a pas abouti

Durazzo, 24 juin, 11 h. 30 soir. — Dans la matinée, un parlementaire s'est rendu auprès des insurgés et a fixé une entrevue pour midi. A 14 h. 30 Yussuf Muserif, Amdi Fortual, Yussuf Effendi, Solis Venezia, orthodoxe, Mgr Cacciorri et Seidaga Etem Effendi partaient pour se rendre à cette convocation. La conversation n'a pas abouti, et il n'est pas possible de prévoir si les négociations seront reprises.

Le colonel Philips est arrivé. Il a donné des renseignements sur la situation à *Scutari*, et sur les demandes du prince Bib Doda. On y travaille toujours à construire des ouvrages de défense et l'exode de la population continue.

La marche en avant des insurgés

Durazzo, 24 juin. — Le commandant du navire russe *Terez* fait savoir de Vallona que la ville est tranquille mais qu'on s'attend à une marche en avant des insurgés, de Fieri sur Vallona.

On confirme que Berat se trouve déjà entre les mains des insurgés.

La situation à Durazzo

Durazzo, 25 juin. — La situation est moins troublée à Durazzo. Les insurgés, avec qui des pourparlers ont été engagés, ont demandé un délai de trois jours, afin de se concerter avec les habitants des autres districts.

L'ATTACHE NAVAL FRANÇAIS A BERLIN A BORD DU YACHT IMPERIAL

Kiel, 25 juin. — L'empereur a reçu, cet après-midi, à 12 h. 45, à bord de son yacht *Hohenzollern*, l'attaché naval français, le vicomte de Faramond de Lafajole.

TIRAGE FINANCIER

du 25 juin 1914

Ville de Paris 1899

Aujourd'hui a eu lieu, dans les magasins de la ville de Paris, rue La-Fontaine, le tirage financier concernant les obligations suivantes :

Le numéro 171 290 gagne 100 000 francs

Les numéros 69 794 et 301 283 gagnent chacun 10 000 francs.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. : 93 418 — 223 602 — 376 591 — 36 649 — 387 998 — 292 243 — 333 904 — 181 228 — 313 217 — 169 746 — 050 076 — 063 346 — 206 196 — 308 47[illegible] — 333 404 — 90 916 — 300 299 — 235 744 — 88 60[illegible] — 302 498 — 233 308 — 309 449 — 366 684 — 371 728 — 132 569 — 292 890 — 277 763 — 266 556 — 96 324 — 124 981.

1 392 numéros sont remboursés au pair.

FEUILLETON DU 26 JUIN 1914 — 21 —

La nouvelle croisade des enfants

Mais la foule qui, de sa déconvenue, veut toujours s'en prendre à quelqu'un, se retourne vers l'oncle Thomas :

— A vous la faute, sorcier du diable ! Vous n'aviez pas fermé la porte.

— Si fait, si fait, je l'ai fermée et verrouillée à double tour.

— Elle ne s'est pas ouverte seule.

— C'est Philibert, déclare Tiénon qui, pour se réhabiliter, brigue un rôle.

— Philibert ? Il était dedans.

— Il a regardé la serrure, et la clé s'est mise à tourner.

— Quelle antienne nous chantes-tu là ?

— Demandez à mes compagnons.

Et les quatorze garnements jurent que Tiénon a dit vrai. Philibert a fait un miracle. Il en fait un chaque jour. Les moutons s'agenouillent devant lui comme devant le berger Etienne et il ouvre les portes fermées rien qu'en clignant de l'œil. Mais quel est ce berger Etienne ?

— M. le régent, ici présent, vous renseignera, explique le curé. Il leur a bourré la cervelle d'un tas de superstitions.

— Je proteste : c'est de l'histoire.

— Alors, vous croyez aux miracles.

La controverse recommence. Ils s'isolent dans leur dispute qu'on n'a pas le temps de suivre. Il faut courir au plus pressé.

— Sur la route du Mont-Cenis. A moins qu'ils ne soient à Rome déjà.

— Demi-tour, commande Thomas.

Le chemin rural est étroit, et c'est une rude entreprise de faire machine en arrière. On se démène, on s'agite, avec des cris et du désordre. Les huit femmes entassées dans la voiture du meunier ont grand'peur d'être versées. La Rondonaz prie tout haut Dieu, la Vierge et saint Christophe qui est spécialement préposé aux accidents et catastrophes. Enfin, malgré le manque de place, en les portant à demi, on parvient à tourner les chars, et l'on reprend l'ordre de marche : Thomas, devant, qui sert de guide ; Pernette assise sur la mule qu'Anthelme tire par la bride ; l'instituteur et le curé dont la dispute continue, puis le village tout entier, traînant les pieds, montant des ânes ou des mulets, ou s'empilant sur les bancs de véhicules de tous genres et, clochant de plus en plus, le sonneur de cloches Fontanette, qui n'a pas encore eu l'occasion de sonner sa clochette de vache en signal de réjouissance puisqu'il n'a pas retrouvé son fils, le hardi Jean-Baptiste qui prit six ans à la Chandeleur. Et les quinze prisonniers qu'on a découverts dans la grange, bien et dûment surveillés et encadrés par leurs parents, viennent grossir le cortège, ainsi que deux ou trois voisines que pousse par les épaules leur curiosité naturelle, entre autres cette ménagère qui, sur un mot de Philibert, distribua son lait aux croisés sans en garder une tasse, et même elle chasse devant elle, avec une branche de coudrier, la meilleure de ses vaches, Fanchette, sa favorite, dont elle ne se sépare guère.

[illegible] conte-t-elle aux commères, comme ça, dans le blanc des yeux, il vous tourne aussitôt les sangs. Il porte le bon Dieu sur lui, comme les prêtres quand ils vont rendre visite aux moribonds. Je lui ai baillé tout mon lait, même celui de la Fanchette. C'est de la monnaie que je perds. Vous me croirez si vous voulez : je l'ai perdue avec plaisir.

On veut traverser Lanslebourg qui s'étale au bord de l'Arc et la tête de la colonne se dirige vers le pont : au delà commencent les lacets de la route qui monte à l'assaut du col pour atteindre l'hospice et gagner Suse en Italie. Mais c'est jour de foire au village et la voie est encombrée par le peuple de la vallée, de Bonneval à Bramans, et par les gens d'autres vallées, jusqu'à celle des Arves, et par le bétail qu'on amène, et par les marchands ambulants. Thomas fraye le passage avec la voix, avec le poing.

— Qu'est-ce que cette procession ? En voilà des émigrants !

— Nous sommes ceux d'Avrieux.

— Avrieux s'en va donc en guerre ?

— Avrieux cherche ses petits.

On explique toute l'histoire. Et la nouvelle aussitôt court Lanslebourg d'un bout à l'autre. Sous la conduite d'un jeune garçon nommé Philibert, dont les miracles ne se comptent plus, des centaines, des milliers d'enfants, d'Avrieux, de Villarodin, de Modane et de Saint-Michel, et de Saint-Jean-de-Maurienne, et jusque de Chambéry, à cette heure passent la montagne pour aller voir le Pape à Rome. C'est une chose merveilleuse, comme on n'en a jamais vue. Le député du pays, qui visite ses électeurs, déclare qu'il inter- [illegible] ces menées cléricales. Des femmes sortent des maisons, des hommes quittent le marché. Et le défilé est long, de Thomas de Pierrelongue à Fontanette le sonneur.

— Suivons-les. Accompagnons-les. Nous ne pouvons pas laisser nos frères dans l'embarras.

Aussitôt dit, aussitôt fait. On laisse la cuisine et la vente, et l'on s'engage dans les rangs. Pour plus de sécurité, on emmène les animaux, chèvres, moutons, vaches et veaux, et des chiens qu'on n'a pas priés et qui aboient de plaisir. Les villages se reconnaissent à la coiffe des villageoises : celles des Arves ont un bonnet plat ; celles de Valloires et de Valmeinier le relèvent en auréole ; celles de Bessans et de Bonneval le redressent en arrière aussi. Il y a même çà et là, quelques *frontières* de Tarentaise dont les fines lamelles d'or viennent pointer sur le front. Combien sont-ils maintenant ? A la sortie d'Avrieux ils n'étaient pas cent cinquante. Mais le cortège a grossi comme les eaux du torrent quand la neige des montagnes fond. Au débouché de Lanslebourg, ils sont bien cinq ou six cents, et peut-être plus de mille, et plus de mille sûrement si l'on tient compte du bétail, sans oublier la Fanchette.

Une compagnie de chasseurs alpins, qui devait gravir le col pour se rendre à la Petite Turra ou pour se rendre ailleurs — elle n'a pas dit ses projets — rejoint la queue du défilé.

— A droite, à droite, appuyez à droite ! ordonne le capitaine pour qu'on lui livre le passage.

Impossible de le lui livrer. Il y a trop de bêtes et trop de gens, trop de chars, trop de marmaille, trop d'ivrognes de la foire qui zigzaguent et tiennent de la place, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans qu'on puisse savoir au juste lequel ils préfèrent. De guerre lasse, la compagnie doit renoncer à dépasser cette interminable colonne qui serpente le long des lacets.

Une automobile le rejoint. De sa trompe et de sa sirène, séparément ou à la fois, à son tour elle essaye en vain de s'emparer de la route. Et la clique, en gouaillant, avertit le chauffeur irascible :

— Votre musique est inutile. C'est comme si vous chantiez *Malbrouck* sur l'air de *Femme sensible*.

— Mais enfin, nous voulons passer.

— Vous userez vos instruments et ne devancerez personne.

— Mais enfin, qu'y a-t-il donc ?

— Toute la vallée est en marche.

Une seconde automobile vient presque heurter la première, et les deux chauffeurs s'injurient. Il en arrive une troisième, qui doit subir le même arrêt ; il en arrive une autre encore, et voici même l'autobus, pétaradant et trépidant comme un tonnerre ambulant, qui fait le service du Mont-Cenis, de Modane à Suse la douce.

— Ecartez-vous, écartez-vous. Nous allons tout écraser.

— Vous n'écraserez personne et marcherez à votre rang malgré tout votre vacarme et le panache de fumée que vous portez au derrière.

Et le défilé, maintenant, occupe deux lacets entiers de la route, de sorte que ceux qui sont devant dénombrent au-dessous d'eux l'arrière-garde, dont les baïonnettes et les moteurs renvoient les rayons du soleil.

— L'armée est avec nous, dit le curé à l'instituteur, et la science est en pénitence. Regardez ces automobiles qui trépignent de fureur.

Mais M. Mussillon marmonne avec dépit :

— Ce Philibert, tout de même ! Le premier de la classe ! Un cerveau dévoyé !

— Un apôtre.

— Un fou.

— Les apôtres, Monsieur le régent, ne sont pas toujours raisonnables.

— Je le poursuivrai jusqu'à Rome, si cet apôtre y est allé.

— Et nous irons ensemble à Rome rendre visite à Sa Sainteté, si Elle daigne nous recevoir.

Un premier à-coup se produit de la tête de la colonne jusqu'aux soldats qui reculent et repoussent les autos :

— Faites machine en arrière et laissez-nous de la place.

Encore une complication et un brouhaha effroyable. Que se passe-t-il donc en avant ? C'est Thomas qui a rejoint un vieux prêtre sur la route et qui l'a interrogé.

— Une troupe d'enfants, tout à l'heure, ne vous a-t-elle pas dépassé ?

Et c'est justement — quelle chance ! — ce vieux prêtre à la retraite qui a béni le départ.

— Des enfants ? Dites des anges, des chérubins du bon Dieu.

— Philibert, Annette, approuve Pernette sur sa mule.

Et la meunière qui le suit, tirant le gros Tiénon qui souffle et soupire et transpire — pour le punir elle a quitté sa place dans la voiture — a murmuré :

— Catherine.

(*A suivre.*)

HENRY BORDEAUX.